

# Charte de l'enfant

*Je marche donc je suis...*

**Je m'engage à respecter les consignes suivantes :**

- Arriver à l'heure à l'arrêt
- Porter mon brassard
- Marcher calmement
- Respecter les accompagnateurs
- Respecter le code de la route
- Etre attentif à ce qui se passe autour de moi
- Prévenir les accompagnateurs si je sais que je ne rentre pas avec eux

---

Si je ne respecte pas les règles de bonne conduite, j'aurai un blâme.  
Au bout de 3 blâmes je serai exclu(e) du pédibus

- 
- J'ai les yeux et les oreilles grands ouverts
  - Je regarde à gauche et à droite avant de traverser
  - Je traverse sur le passage pour piétons
  - Je ne traverse que lorsque les voitures sont arrêtées et que la voie est libre

**Signature de l'enfant :**



# CHARTRE DU PÉDIBUS

**APPARTIENT À :**



## Le pédibus, c'est quoi ?

C'est un ramassage scolaire piéton, encadré tout au long de l'année scolaire par des accompagnateurs municipaux, le matin et le soir.

*Le pédibus est réservé aux enfants des classes élémentaires*

Cher(s) Enfant(s), Cher(s) Parent(s),

Ce mode de déplacement convivial et écologique contribue à la réduction de la circulation aux abords des écoles, à une pratique favorable à la santé et à plus de sécurité (apprentissage des règles de sécurité).

Vous partirez à l'école de bon pied !

*Le Maire  
Christophe PERY*

---

## Comment ça marche ?

Il fonctionne comme un autobus avec des circuits, des arrêts et des horaires de passage (Les retardataires ne sont pas attendus).

Les enfants sont placés sous la surveillance d'agents employés par la commune, formés à la sécurité par les policiers municipaux.

Les accompagnateurs s'assurent que les enfants restent groupés le long du trajet, ne courent pas, empruntent en priorité les trottoirs, traversent aux passages piétons, s'arrêtent à chaque station pédibus ainsi que devant chaque passage piéton dans l'attente du signal autorisant la traversée de la chaussée.

La commune n'est responsable des enfants que pendant le trajet entre l'arrêt pédibus et l'entrée de l'école. Elle ne saurait être tenue responsable des accidents survenus avant ou après la prise en charge par les accompagnateurs.

Aussi, il est vivement recommandé aux parents d'accompagner leurs enfants à l'arrêt pédibus et d'attendre avec eux le passage du groupe.

---

## Contact

Pour tout renseignement et pour signaler tout changement dans l'inscription de votre enfant, contactez la mairie :

☎ 04.50.34.60.22 ou [population@marignier.fr](mailto:population@marignier.fr)

# Charte des parents

***Le pédibus est la première activité collective qui démarre la journée de mon enfant***

## Je m'engage à :

- Arriver à l'heure à la station pédibus
- Habiller mon enfant en fonction de la météo
- Etre responsable du comportement de mon enfant
- Signaler à la mairie toute absence ou changement de planning en cours d'année par mail : [population@marignier.fr](mailto:population@marignier.fr)
- Etre responsable de mon enfant sur le chemin de la maison jusqu'à l'arrêt et le soir de l'arrêt au domicile
- Ne pas mettre en doute la parole des accompagnateurs et à respecter leur décision si mon enfant reçoit un blâme
- Venir récupérer mon enfant à l'école en cas de sortie scolaire exceptionnelle
- Faire un trajet une fois dans l'année avec le pédibus et mon enfant
- Respecter le planning d'inscription de mon enfant

***Signature du ou des parent(s) :***